

# Guide de conformité des appareils au gaz

Se préparer à accéder au marché global

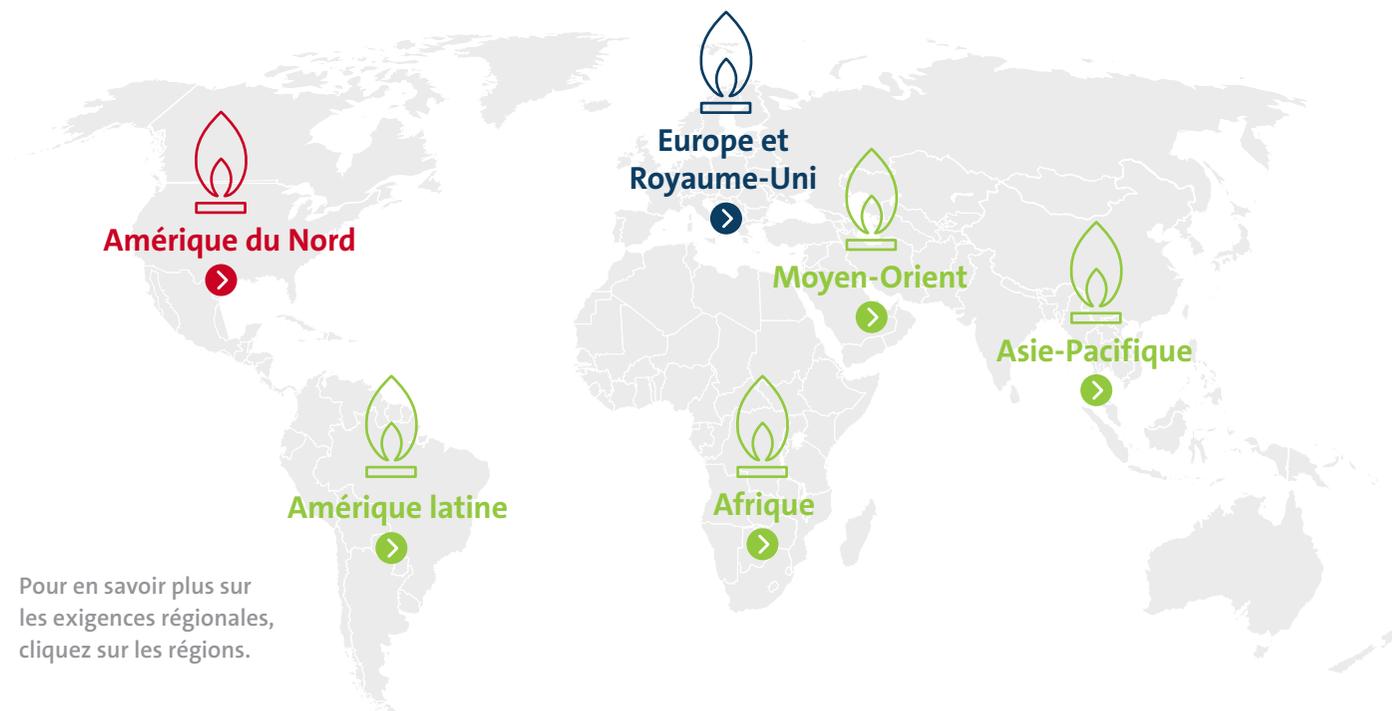
# Où voulez-vous lancer vos produits d'appareils au gaz ?

En savoir plus >

Lorsque vous commercialisez un nouvel appareil de cuisson au gaz, vous devez vous assurer qu'il est sûr et conforme aux exigences du marché local. UL Solutions, un leader mondial des sciences de la sécurité, peut fournir des services de certification et d'essai ainsi que des services de conseil et de formation en ce qui concerne la commercialisation sur le marché pour vos besoins d'accès au marché international.

De cette façon, nous pouvons contribuer à vous fournir les outils nécessaires pour comprendre les exigences de conformité et d'accès au marché.

Nous pouvons vous aider à rationaliser vos processus et procédures d'essai et de certification et à accéder aux marchés d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Asie-Pacifique, d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Amérique latine à partir d'un seul laboratoire d'essai local.

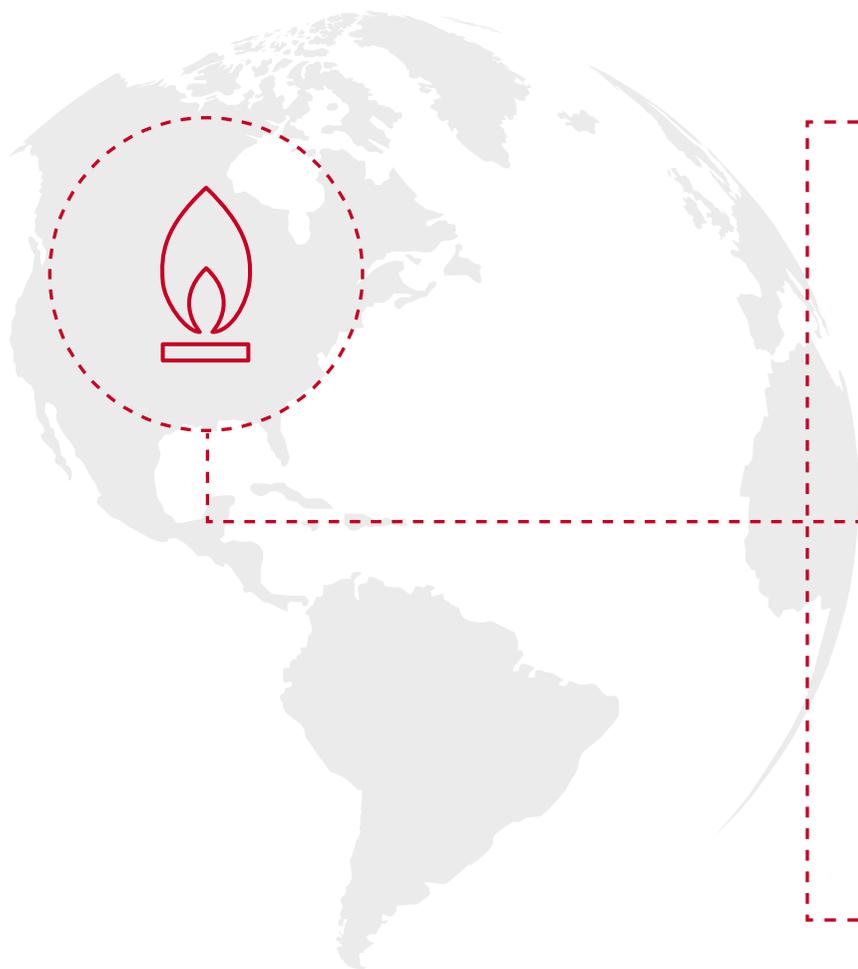


Pour en savoir plus sur les exigences régionales, cliquez sur les régions.



# Accéder à l'Amérique du Nord

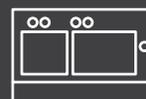
En savoir plus >



**Intérieur – Domestique**  
Plaques chauffantes,  
tables de cuisson, fours sur  
ped et encastrés, grilles,  
réchauds portables



Pour en savoir  
plus, cliquez ici. >



**Intérieur et extérieur –  
Commercial** Appareils  
de boulangerie et  
de cuisson/fours  
professionnels



Pour en savoir  
plus, cliquez ici. >



**Extérieur**  
Barbecues, grils



Pour en savoir  
plus, cliquez ici. >



Norme

## ANSI Z21.1/CSA 1.1

Appareils ménagers de cuisson au gaz



# Accéder à l'Amérique du Nord Intérieur – Ménager

En savoir plus >

## Informations générales

- Gaz utilisé
  - Gaz naturel (1 040 Btu/ft<sup>3</sup> = 40,1 MJ/m<sup>3</sup>)
  - Propane (2 500 Btu/ft<sup>3</sup> = 93,1 MJ/m<sup>3</sup>)
- Pour les applications résidentielles/domestiques
- Limité aux applications d'intérieur
- Limité aux appareils fonctionnant avec 120/240 VAC et 20 ampères maximum

## Points forts des exigences de construction

- Robinets à gaz manuels et dispositifs d'arrêt de la veilleuse : conformes à ANSI Z21.15/CSA 9.1 ou ANSI Z21.78/CSA 6.20
- Robinets à gaz automatiques : conformes à ANSI Z21.21/CSA 6.5 ou ANSI Z21.78/CSA 6.20
- Régulateur d'appareil à gaz : ANSI Z21.18/CSA 6.3 ou ANSI Z21.78/CSA 6.20

## Points forts des exigences de performance

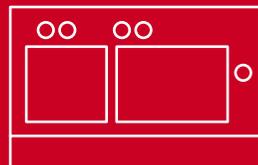
- Sans monoxyde de carbone  $\Leftarrow$  0,08 %
- L'entrée nominale doit se situer entre +/-5 % et +/-15 % pour chaque brûleur individuel
- Pression d'entrée minimale du gaz naturel = 3,5 po w.c. (8,7 mbars)
- Pression d'entrée minimale du gaz propane = 8,0 po w.c. (19,9 mbars)



Norme

## ANSI Z83.11/CSA 1.8

Appareils de cuisson au gaz pour professionnels



# Accéder à l'Amérique du Nord Intérieur et extérieur – Professionnel

En savoir plus >



## Informations générales

- Pour les applications professionnelles, tant d'intérieur que d'extérieur
- Cette norme peut également être utilisée pour les remorques, les chariots et les fours autonettoyants



## Points forts des exigences de construction

- Connexion NPT
- Les raccords circulaires de ventilation et d'admission d'air doivent être en pouces
- Robinets à gaz automatiques : ANSI Z21.21/CSA 6.5 ou ANSI Z21.78/CSA 6.20
- Systèmes d'allumage automatique du gaz : ANSI Z21.20, CAN/CSA C22.2 N° 60730-2-5-14
- Le thermostat doit être conforme aux normes ANSI Z21.23/CAN1-6.6, UL 873, CSA C22.2 N° 24
- Chambres à pression : ASME Section VIII ou soumises à 5x MAWP (pression de fonctionnement maximale autorisée)



## Points forts des exigences de performance

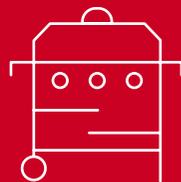
- Sans air CO  $\leq$  0,08 %
- L'entrée doit se situer dans une fourchette de +5 % de la valeur nominale d'entrée spécifiée par le fabricant
- Essai d'efficacité thermique, l'efficacité minimale varie selon le type d'appareil
- Les installations extérieures sont soumises à des tests de vent et de pluie : vent constant à 10 mph (4,47 m/s)



Norme

**ANSI Z21.58/CSA 1.6**  
**ANSI Z21.89/CSA 1.18**

Appareils de cuisson au gaz d'extérieur



## Accéder à l'Amérique du Nord Extérieur

En savoir plus >

### Informations générales

- Limité aux appareils d'extérieur dans tous les cas
- Z21.58 – Barbecues
- Z21.89 – Appareils spécialisés (grils de table)
- Également pour les applications au gaz naturel



### Points forts des exigences de construction

- **ANSI Z21.58/CSA 1.6** : exigences supplémentaires pour les systèmes autonomes d'alimentation en GPL
- Raccords de tuyaux flexibles pour le GPL : raccords de tuyaux flexibles et « pigtails » ANSI/UL 569 pour le GPL, tuyaux et raccords élastomères composites CAN/CGA-8.1 pour le transport du propane et du gaz naturel, tuyaux et raccords thermoplastiques CSA 8.3 pour le transport du propane et du gaz naturel
- **ANSI Z21.58** : six cycles de fonctionnement continu de huit heures
- **ANSI Z21.89** : quatre cycles de fonctionnement continu de quatre heures



### Points forts des exigences de performance

- Sans air CO  $\leq$  0,08 %
- L'entrée nominale doit se situer dans une fourchette +/- 5 % de la valeur nominale d'entrée spécifiée par le fabricant
- Solidité du circuit de gaz : 0,2 l/h
- Performance des grils : test du hamburger
- Test de vent : vent constant à 10 mph (4,47 m/s)
- Essai d'exposition à la pluie

# Accéder à l'Europe et au Royaume-Uni

En savoir plus >





### Conformité à GAR

- **Le règlement couvre** les appareils brûlant un combustible gazeux (« appareils ») et les raccords destinés à être incorporés dans les appareils à gaz.
- **La conformité au règlement est obligatoire** et les produits qui entrent dans le champ d'application du règlement doivent apposer le marquage CE. Ce n'est que si l'appareil ou le raccord est conforme au GAR qu'il peut être mis sur le marché européen et mis en service.
- **Gaz européen** : les gaz utilisés pour tester les appareils sont indiqués dans la norme EN 437.
- **Les appareils doivent être conformes aux autres directives européennes** en plus du règlement GAR, le cas échéant :
  - Directive 2014/35/UE.
  - Directive 2014/53/UE ou Directive 2014/30/UE.
  - Règlements (EC) N° 1935/2004.



### Procédure de certification pour le GAR

- **Module B** :
  - Examen de type UE : le fabricant choisit un laboratoire agréé et notifié par la Commission européenne pour effectuer les tests requis.
  - Le fabricant doit également choisir l'un des modules ci-dessous pour la surveillance.
- **Module C** : (C2 pour le GAR) : Conformité au type basée sur le contrôle interne de la production et sur des contrôles supervisés du produit à des intervalles aléatoires.
- **Module D** : conformité au type basée sur l'assurance qualité du processus de production.
- **Module E** : Conformité au type basée sur l'assurance qualité du produit.
- **Module F** : Conformité au type basée sur la vérification du produit.
- **Module G** : Conformité basée sur la vérification des unités.



### Accès au Royaume-Uni avec le marquage UKCA

Le marquage UKCA est entré en vigueur le 1er janvier 2021. Toutefois, pour laisser aux entreprises le temps de s'adapter aux nouvelles exigences, vous pourrez toujours utiliser le marquage CE jusqu'au 1er janvier 2025, dans la plupart des cas.

Vous ne devez utiliser le nouveau marquage UKCA avant le 1er janvier 2025 que si toutes les conditions suivantes s'appliquent et votre produit :

- **est destiné au marché de la Grande-Bretagne ;**
- **est couvert par une législation qui exige le marquage UKCA ;**
- **exige une évaluation de conformité obligatoire par une tierce partie ;**
- **a fait l'objet d'une évaluation de la conformité par un organisme d'évaluation de la conformité du Royaume-Uni.**

Cela ne s'applique pas au stock existant, par exemple si votre produit a été entièrement fabriqué, marqué CE et prêt à être mis sur le marché avant le 1er janvier 2021. Dans ces cas, votre produit peut toujours être vendu en Grande-Bretagne avec un marquage CE même s'il est couvert par un certificat de conformité délivré par un organisme britannique avant le 1er janvier 2021. Le marquage UKCA doit être utilisé pour mettre des produits sur le marché britannique à partir du 1er janvier 2025.



Norme

## EN 30

Appareils de cuisson – En 30 – Appareils de cuisson domestiques fonctionnant au gaz (table de cuisson et cuisson au gaz)



# Accéder à l'Europe et au Royaume-Uni

## Intérieur – Ménager

En savoir plus >

### ☑ Informations générales

- Les appareils couverts par cette norme sont destinés à être utilisés par des utilisateurs non experts dans un logement domestique (ou environnement domestique).
- Les environnements domestiques sont les maisons ou les appartements, les magasins, les bureaux et autres environnements de travail similaires, les fermes, les hôtels, les motels, les chambres d'hôtes.

### 🛡 La norme est divisée en six parties

 **EN 30-1-1**  
Appareils de cuisson domestiques brûlant du gaz : Sécurité – Généralité

 **EN 30-2-1 and EN 30-2-2**  
Utilisation rationnelle de l'énergie

 **EN 30-1-2**  
Appareils ayant des fours à convection forcée ou des grills

 **EN 30-1-4**  
Appareils ayant un ou plusieurs brûleurs avec un système de contrôle automatique du brûleur

 **EN 30-1-3**  
Appareils ayant une plaque de cuisson en vitrocéramique

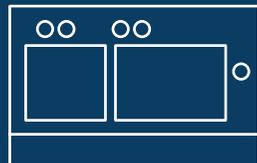
Un dispositif de surveillance de la flamme est obligatoire pour vérifier l'état de la flamme. Si aucune flamme n'est présente, le gaz doit être coupé.



Norme

## EN 203

Appareils de cuisson – EN 203 – Équipement de restauration chauffé au gaz (cuisson professionnelle au gaz et friteuses)



## Accéder à l'Europe et au Royaume-Uni

En savoir plus >

## Intérieur – Professionnel



### EN 203-1

Équipement de restauration chauffé au gaz

Part 1 : règles de sécurité générales



### EN 203-2-1

Équipement de restauration chauffé au gaz

Part 2-1: exigences spécifiques –  
**Brûleurs ouverts et brûleurs Wok**



### EN 203-2-2

Équipement de restauration chauffé au gaz

Part 2-2: exigences spécifiques –  
**Fours**



### EN 203-2-3

Équipement de restauration chauffé au gaz

Part 2-3: exigences spécifiques –  
**Marmites**



### EN 203-2-4

Équipement de restauration chauffé au gaz

Part 2-4: exigences spécifiques –  
**Sauteuses**



### EN 203-2-6

Équipement de restauration chauffé au gaz

Part 2-6: exigences spécifiques –  
**Chauffe-eau pour boissons**



### EN 203-2-7

Équipement de restauration chauffé au gaz

Part 2-7: exigences spécifiques –  
**Salamandres et rôtisseries**



### EN 203-2-8

Équipement de restauration chauffé au gaz

Part 2-8: exigences spécifiques –  
**Casseroles et cuiseurs à paella**



### EN 203-2-9

Équipement de restauration chauffé au gaz

Part 2-9 : Exigences spécifiques –  
**Plans de travail solides, plaques chauffantes et plans de cuisson**



### EN 203-2-10

Équipement de restauration chauffé au gaz

Part 2-10: exigences spécifiques –  
**Grills au feu de bois**



### EN 203-2-11

Équipement de restauration chauffé au gaz

Part 2-11: exigences spécifiques –  
**Cuiseurs de pâtes**

## Accéder à l'Europe et au Royaume-Uni

# Extérieur, plaque chauffante et autres normes EN pour les appareils et raccords à gaz

En savoir plus >



Norme

**EN 484**

Plaques chauffantes indépendantes, y compris celles incorporant un gril pour l'extérieur (cuisinières indépendantes)



Norme

**EN 497**

Brûleurs à gaz à usage multiple pour l'extérieur (brûleurs)



Norme

**EN 498**

Barbecues pour appareils dédiés aux gaz de pétrole liquéfiés – Barbecues pour usage extérieur, grils inclus



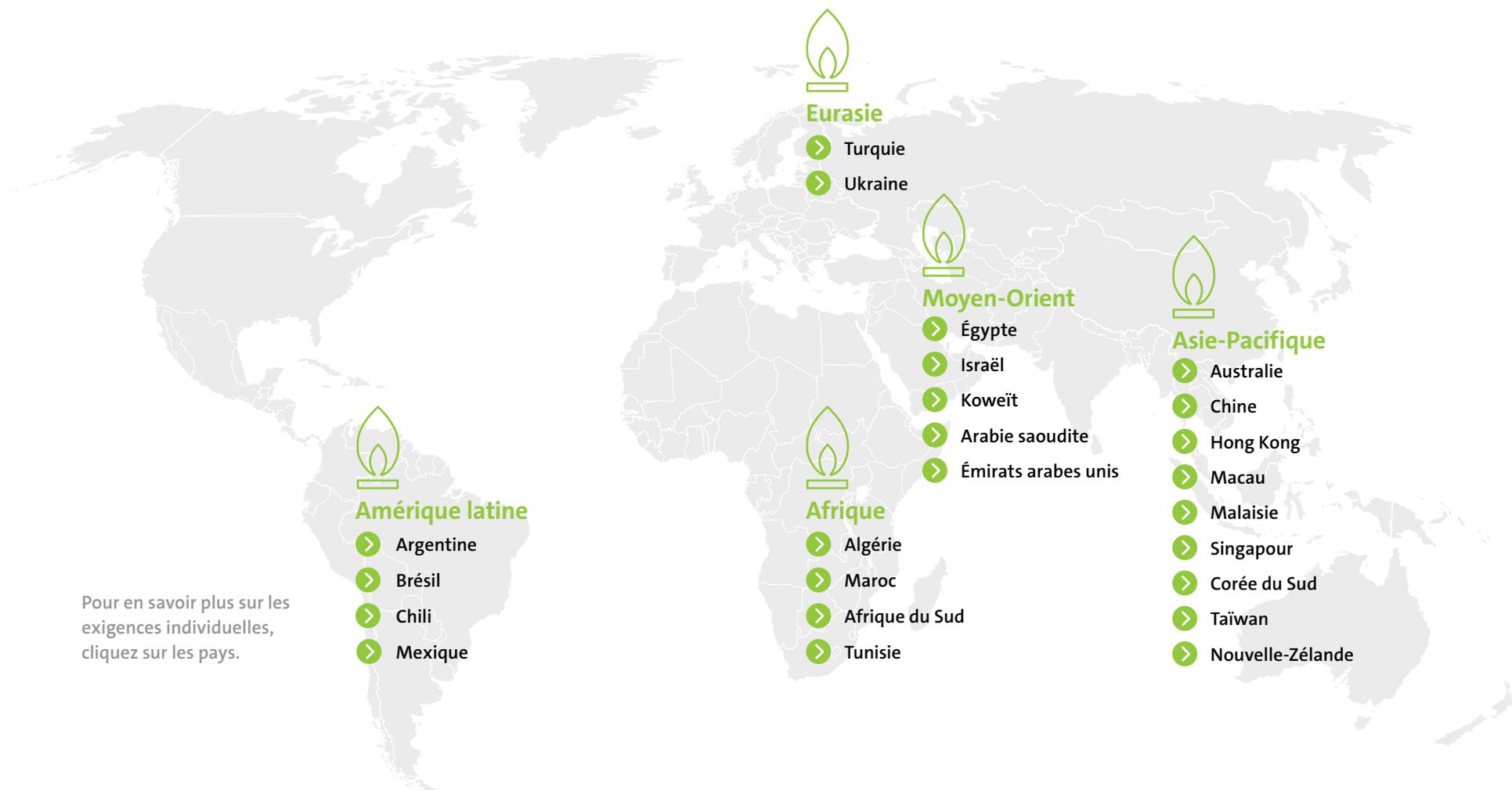
**CE UK CA**

Marquage CE, marquage UKCA  
Autres normes européennes pour les appareils et raccords à gaz



# Accéder à d'autres marchés clés

En savoir plus >



Pour en savoir plus sur les exigences individuelles, cliquez sur les pays.

Les pays énumérés ici ne sont qu'une sélection. UL Solutions peut vous aider avec des services d'accès au marché pour presque tous les pays du monde.

En savoir plus sur tous les services et solutions que nous pouvons offrir pour vos appareils et composants à gaz

[Cliquez ici >](#)



[UL.com/Solutions](https://www.ul.com/Solutions)

© 2022 UL LLC. Tous droits réservés. Ce rapport de recherche ne peut être copié ou distribué sans autorisation. Il a été rédigé à titre informatif uniquement et ne saurait constituer un avis juridique ou professionnel.

AHL22CS509650\_2FR